

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4240)

AMENDEMENT

N° AC9

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.